

AVIS D'EXPERT

Dynamiques régionales autour du bâtiment biosourcé

Cet avis d'expert a été réalisé avec le soutien de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages conjointe aux Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires.

Contexte

En mars 2010, la **filiale des matériaux biosourcés a été identifiée**, par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), comme **l'une des 18 filières vertes ayant un potentiel de développement économique élevé pour l'avenir**. En 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte reconnaissait **l'intérêt environnemental des produits biosourcés** (Articles 14 VI et 144).

Les ministères en charge de l'écologie et du logement (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - DGALN) **soutiennent ainsi le développement de la filière française des matériaux biosourcés pour le bâtiment depuis 2010**. Deux plans nationaux se sont succédés en 2010 puis en 2014. En 2012, la circulaire du 31 décembre 2012 relative à la territorialisation de la démarche filière verte proposa aux Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de piloter des projets économiques structurants pour les matériaux biosourcés en régions.

Dans ce contexte d'acculturation croissante, favorable à la mo-

bilisation de ces solutions constructives, **plusieurs régions se sont déjà engagées dans le développement local des matériaux biosourcés**. Cependant leurs actions restent encore mal connues. Karibati et la DGALN souhaitent donc **lancer une dynamique interrégionale en répertoriant les politiques des régions en faveur du développement des matériaux biosourcés**, auprès de l'ensemble des Conseils Régionaux.

Cette action vise à **donner une meilleure visibilité aux dispositifs mis en place** mais aussi à **faciliter les échanges** sur les retours d'expérience, et ainsi favoriser **le développement des politiques** sur ce sujet.

Ce document présente de manière synthétique les actions des régions en termes de stratégie de développement, d'animation des acteurs sur leur territoire, et de création d'incitatifs en vue de dynamiser le marché.



Stratégies de développement mises en place par les régions

Le développement des filières de matériaux biosourcés, bien que préconisé depuis 2010 par les pouvoirs publics dans un objectif de réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et de revitalisation des territoires par la création de valeur ajoutée et d'emplois non-délocalisables, demeure un **sujet relativement nouveau et émergent** au sein des conseils régionaux.

Plusieurs régions ont amorcé leur politique régionale sur ce sujet par le biais d'une étude de type « état des lieux des filières », permettant ainsi de **faire le point sur les ressources disponibles et les dynamiques déjà engagées sur leur territoire**, filière par filière. Des études de ce type sont désormais disponibles pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes (2016), Bretagne

(2015), Bourgogne Franche-Comté (2013 et 2015), Centre-Val de Loire (2009), Corse (2016), Ile-de-France (2013), Normandie (2012), Nouvelle Aquitaine (2013), Pays de la Loire (2013) et Occitanie (2015). Ces études incluent entre autres une **carte d'identité technique et/ou économique des filières**, ou encore un **recensement des principales données à chaque étape de la filière : production, transformation, distribution et mise en œuvre**, permettant ainsi d'**identifier les acteurs** sur le territoire ainsi que le **niveau de structuration de chacune des filières**. La Région Corse a adopté une approche un peu différente en abordant le sujet sous l'angle « entreprises et métiers », répertoriant notamment l'ensemble des formations proposées en région.

Par ailleurs, les données régionales, à plusieurs reprises comparées au contexte national, permettent en conclusion des études de **mettre en avant les enjeux, problématiques et pistes de développement des filières**. Une analyse de marché type « Forces – Faiblesses – Atouts – Menaces » a été réalisée dans plusieurs régions. Les études sont menées à partir de données et de documentations existantes, combinées à des enquêtes réalisées auprès des acteurs en région.

En complément de ces études, des régions ont entrepris l'élaboration **d'un document à dimension stratégique**, telle qu'une feuille de route, listant les actions à mettre en place par ambition et/ou catégorie d'acteurs. Ces schémas stratégiques sont

moins des documents publics que des outils de travail à destination des acteurs pilotes.

Dans d'autres régions, **le sujet des matériaux biosourcés fait l'objet d'ambitions et d'actions spécifiques dans le cadre de stratégies plus globales** telles que le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) (Régions Centre-Val de Loire, Corse et Hauts-de-France), la Stratégie Régionale Biomasse (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), la « Région à Energie Positive » (Région Occitanie), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) (Région Grand Est) ou encore le Plan Economie Circulaire (Région Auvergne-Rhône-Alpes, à venir).



En Bretagne, les résultats de l'étude « état des lieux » ont été présentés aux acteurs en région dans le cadre d'un séminaire. Les enjeux ressortant de l'étude constituent des sujets de concertation et d'échanges dans le cadre de sessions de travail collectives. Le Conseil Régional de Bretagne, en partenariat avec la DREAL et le Réseau Breton Bâtiment Durable (RBBBD), anime ainsi un groupe de travail depuis 2016 avec différents intervenants.



Suite à des travaux de concertation avec les acteurs locaux, la Région Ile-de-France prépare de son côté pour fin 2018 une stratégie dédiée au développement, sur son territoire, des filières de matériaux et produits biosourcés pour l'ensemble des usages non-alimentaires et non-énergétiques.



Notre analyse :

La réalisation d'états des lieux et l'intégration de la thématique des matériaux biosourcés dans différents documents stratégiques est une étape essentielle pour améliorer sa prise en compte dans les politiques régionales. Cette étape est parfois menée sans lien concret avec les acteurs économiques qui seront ensuite la cible d'une telle politique de développement.

Les entreprises de l'amont (fabricants, entreprises du bâtiment, associations locales, etc. – ceux qui constituent l'offre) sont généralement associées, à tout le moins pour les états des lieux.

En revanche, ce constat se vérifie peu du côté des acteurs de la demande : aménageurs, maîtrises d'ouvrage publiques de collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, etc. sont peu associés à ces démarches. Si les travaux menés donnent lieu à une ambition forte du Conseil Régional pour le développement des matériaux biosourcés, il faut qu'elle soit affichée et partagée. C'est également de ce côté que la démarche trouve parfois ses limites. En effet ces divers travaux sont souvent menés par une direction seule, en général celle en charge de l'environnement, alors qu'elle est au croisement des enjeux de logements, de développement économique, de maîtrise d'ouvrage publique (sur les lycées par exemple), etc. Les directions associées – et les élus qui ont la charge de ces sujets – ne sont que trop rarement investis dans ces travaux.

Stratégies d'animation des acteurs locaux

En matière d'animation des acteurs du territoire, les actions des régions remplissent généralement un ou plusieurs des objectifs suivants :

- **fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement des matériaux biosourcés sur le territoire**
- **inciter les professionnels et prescripteurs locaux à utiliser des matériaux biosourcés**
- **sensibiliser et informer le grand public**

La grande majorité des régions jouent un rôle fédérateur auprès des acteurs locaux impliqués dans le développement des matériaux biosourcés : acteurs du bâtiment, jeunes entreprises innovantes, universitaires, etc., notamment en **soutenant financièrement la création de groupements dédiés** : associations régionales, réseaux interprofessionnels (Fibraterra en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Réseau Breton Bâtiment Durable en

Région Bretagne), pôles de compétitivité et clusters (Pôle IAR (Industries et Agro-ressources) et Matikem en Région Hauts-de-France, Novabuild en Région Pays de la Loire ou encore RECI en Région Bourgogne-Franche-Comté), chaires (AMBIOS en Région Normandie), projets de recherche universitaires (Charte Batinov en Région Occitanie), etc.

Afin de mieux faire connaître les matériaux biosourcés aux professionnels du bâtiment, **des formations et événements sont par ailleurs organisés avec l'appui des conseils régionaux** : formations en partenariat avec les DREAL « *Ambassadeurs des matériaux biosourcés* » à destination des professionnels des secteurs publics et privés ; rencontres dédiées aux professionnels comme la « Quinzaine des éco-matériaux en Normandie », parfois organisées dans le cadre d'événements thématiques plus larges liés à l'innovation, à la bioéconomie ou au bâtiment durable.

Des **centres de ressources spécialisés** sur le sujet, s'adressant à la fois aux professionnels et au grand public, ont vu le jour dans plusieurs régions (CD2E en Région Hauts-de-France, Envirobot en région Centre-Val de Loire, Envirobot-BDM en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Ville & Aménagement Durable en Région Auvergne-Rhône-Alpes). Enfin **des plateformes en ligne sont créées**, telles que la base de données des matériaux biosourcés OPHELIE en Région Normandie, qui est amenée à évoluer pour recenser des projets biosourcés et les acteurs en régions (artisans, distribution).

Les actions à destination du grand public sont encore peu fréquentes. Les conseillers des espaces info énergie et animateurs de plateformes locales de rénovation énergétique, spécialisés sur les questions d'économies d'énergie, n'ont pas comme but premier le développement des biosourcés. En revanche, **la région Auvergne-Rhône-Alpes soutient la réalisation d'un MOOC sur les matériaux biosourcés dans le bâtiment.**



La DREAL Pays-de-la-Loire a organisé en 2017 un atelier « Ecoquartiers » sur les matériaux biosourcés. Rassemblant plus d'une 50^{aine} de professionnels de l'aménagement, du logement social ou encore de la promotion, autour d'acteurs professionnels des filières biosourcées. Cet atelier offrait un focus sur le sujet au sein de la thématique plus large des Ecoquartiers.



Notre analyse :

L'ensemble des régions assure une animation sur la thématique du bâtiment durable, grâce aux centres de ressources du réseau Bâtiment Energie Espace Pro (BEEP) et aux clusters. Dans ce cadre, les matériaux biosourcés sont parfois abordés, plus ou moins systématiquement selon les orientations prises par ces acteurs.

Le levier de l'animation territoriale est pourtant essentiel pour ce sujet encore relativement méconnu. Les professionnels de l'immobilier sont une cible à privilégier car en amont de l'acte de bâtir, ils peuvent entraîner toute une chaîne d'acteurs vers les matériaux biosourcés.

Par ailleurs, d'autres structures et initiatives (associations, centres de formation, etc.) contribuent à cette mission d'animation. Les structures faisant de l'animation en régions sur le sujet des biosourcés sont donc multiples et protéiformes. Cela présente l'avantage de multiplier les canaux de diffusion de l'information. Il convient cependant de veiller à coordonner l'ensemble de ces initiatives afin de les optimiser et de ne pas perdre en lisibilité.

Création d'incitatifs pour dynamiser le marché des matériaux de construction biosourcés

Les incitatifs agissant sur l'offre

Les dispositifs incitatifs mis en place par les régions se focalisent davantage sur la demande en matériaux biosourcés (des maîtres d'ouvrage publics et privés) que sur l'offre (les acteurs favorisant la production de matériaux biosourcés). On note cependant deux façons courantes d'agir sur l'offre :

- **Mise en place d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt destinés à stimuler la montée en puissance de l'offre**
- **Soutien financier aux structures dans le cadre de leur création, ou de projets de développement spécifiques**

Les appels à projet et/ou AMI recensés portent sur la **montée en compétences des professionnels** du bâtiment en écoconstruction à travers des dispositifs de sensibilisation et de formation (Région Bretagne), sur le **développement d'innovations** dans le domaine des agro-ressources (Régions Grand Est et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ou dans des domaines plus larges (Innovater en Région Auvergne-Rhône-Alpes), ou encore sur le **développement de la recherche** dans le domaine

des matériaux biosourcés (Région Pays de la Loire). D'autres adressent plus largement le champ de l'éco-innovation dans lequel les matériaux biosourcés peuvent s'inscrire.

Quelques acteurs peuvent bénéficier d'un financement dans le cadre de dispositifs qui leur sont dédiés. Cela peut être le cas des fabricants ou d'**entreprises innovantes s'installant sur le territoire** (site de collecte et de tri du Relais Métisse en Région Bretagne, Ouateco en Région Nouvelle Aquitaine, Codem/BATLAB en Région Hauts-de-France), **ou travaillant dans le cadre d'un projet spécifique** (ex. : projet Interreg « UPSTRAW » dont l'un des acteurs est le Centre National de la Construction en Paille, et soutenu par la Région Centre-Val de Loire), **d'acteurs de filières locales, qui de par leurs activités valorisent les ressources, le savoir-faire et l'économie du territoire** (ex. filière paille en Région Centre-Val de Loire, paille de riz et plus généralement aux filières éco-matériaux en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; soutien au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord sur le développement des filières bois et roseaux pour la Région Grand Est), ou encore **d'acteurs de la formation** (soutien à la création d'une licence professionnelle "bioraffinerie du végétal à vocation non alimentaire" à l'Université de Picardie Jules Verne en Région Hauts-de-France).



Les incitatifs agissant sur la demande

Les dispositifs incitatifs agissant sur la demande diffèrent en fonction des cibles auxquelles ils s'adressent :

- Mise en place d'appels à projet à destination des maîtres d'ouvrages publics et privés (à l'exclusion des particuliers)
- Mise en place de dispositifs spécifiques pour les bailleurs sociaux
- Exemplarité de la commande publique
- Mise en place de dispositifs spécifiques pour les particuliers

Parmi ces dispositifs, il est important de noter que **peu d'entre eux sont dédiés à l'intégration des matériaux biosourcés dans les bâtiments**. Ils font plus souvent l'objet, dans le cadre des dispositifs dans lesquels ils s'inscrivent, d'un bonus financier, d'un volet spécifique ou d'une thématique se référant aux biosourcés.



C'est le cas notamment de l'appel à projet NoWatt en région Occitanie, qui, bien que plus généralement focalisé sur les consommations d'énergie, préconise de recourir « à des matériaux à faible impact environnemental et produits en Occitanie » pour les constructions neuves, et inclue les notions importantes de cycle de vie des bâtiments et de confort, thématiques dans lesquelles les matériaux biosourcés s'inscrivent. C'est également le cas du dispositif « Ma Maison Eco », qui permet aux particuliers de bénéficier d'une aide régionale dans le cadre de construction ou de rénovation exemplaires de maisons individuelles à basse consommation d'énergie : l'utilisation des matériaux biosourcés y est fortement encouragée.



De manière générale, les dispositifs se référant aux matériaux biosourcés sont destinés aux maîtres d'ouvrage publics et privés (à l'exception dans plusieurs cas des particuliers), pour lesquels les aides et accompagnements tendent à se concentrer sur les rénovations énergétiques.

Les appels à projets, souvent menés en partenariat avec l'ADEME, s'adressent autant aux opérations de construction

que de rénovation. L'intégration des matériaux biosourcés dans les ouvrages permet aux bénéficiaires d'obtenir une **bonification des aides financières**. En termes de résultats, on note notamment ceux de la Région Occitanie, qui a fait travailler Effinergie sur un observatoire : 30% des 200 projets expérimentaux dans le cadre des dispositifs mis en place incluent des biosourcés. En Région Grand Est, les maîtres d'ouvrage sont encore peu nombreux à saisir l'opportunité de la bonification accordée en cas de recours aux biosourcés dans le cadre du programme Climaxion, cependant ce dernier n'est sorti que très récemment (2016). Dans cette région, le bonus biosourcé est également associé au dispositif d'exemplarité des constructions et réhabilitations au niveau passif (2018). De manière générale, l'ensemble des régions pointent le **manque d'intérêt des promoteurs pour ce type de matériaux**. Enfin, ces appels à projet permettent aux régions d'**identifier et de valoriser les ouvrages exemplaires** sur leur territoire.

Les incitatifs mis en place auprès des bailleurs sociaux, en dehors des appels à projet à destination des maîtres d'ouvrage publics et privés auxquels ils peuvent dans la plupart des cas candidater, **sont assez fréquents** : la Région Grand Est, une fois encore dans le cadre de son programme Climaxion, accorde une bonification d'aide aux bailleurs sociaux lorsqu'ils utilisent des matériaux biosourcés pour l'isolation extérieure. La région Auvergne-Rhône-Alpes a aussi mis en place pendant un temps un « bonus

biosourcé » dans son référentiel QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) éco-rénovation : les logements à vocation sociale pouvaient ainsi bénéficier d'une aide allant jusqu'à 15€/m² de surface plancher pour une quantité de biosourcés incorporés supérieure à 20 kg/m². Des dispositifs spécifiquement dédiés aux bailleurs sociaux sont également en cours de développement au sein des Régions Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne, notamment dans le cadre du label E+C-. Il n'a pas été possible d'obtenir des chiffres précis en termes de résultats de ces dispositifs, mais plusieurs régions soulignent le **dynamisme des bailleurs sociaux autour des matériaux biosourcés**, comme les Régions Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Au niveau de la commande publique, les régions commencent à **mettre en place des référentiels et/ou cahiers des charges incitant à utiliser des matériaux biosourcés**. Bien qu'ils le préconisent, ces documents ne rendent généralement pas obligatoire l'intégration de matériaux biosourcés. Cependant des projets prometteurs sortent de terre (notamment grâce aux appels à projet destinés aux maîtres d'ouvrage publics et privés), comme un lycée construit à partir de bois, ouate de cellulose et fibres de bois en Région Bretagne, ou la maison de la chasse et de la pêche en Région Occitanie, bâtiment passif intégrant des biosourcés issus de filières courtes locales (bois, béton de chanvre). La Région Pays de la Loire a prévu, sur la construction des cinq prochains lycées, l'intégration de matériaux biosourcés (bois, chanvre, paille, laine de mouton) sur les critères du label « Bâtiment Biosourcé ».

Des aides sont également mises en place pour les collectivités territoriales. En Région Occitanie, le dispositif Nowatt a permis de favoriser l'intégration des matériaux biosourcés dans les bâtiments publics (crèche, salles polyvalentes, maisons du tourisme, etc...). En région Grand Est, des collectivités ont également mené des projets de qualité intégrant des biosourcés. En Région Centre-Val-de-Loire, le Plan Isolation mis en place pour les bâtiments des communes a permis, grâce au bonus de 10% pour les biosourcés, l'intégration des biosourcés pour environ un cinquième des opérations financées.

Enfin, **concernant les particuliers, quelques initiatives sont également référencées**. Le Chèque Rénovation en Région Nouvelle Aquitaine (en vigueur pendant quelques années en Aquitaine avant la fusion de la région) était ainsi bonifié en cas de recours à des matériaux biosourcés. En Région Bourgogne-Franche-Comté, les dispositifs de rénovations exemplaires de maisons individuelles (en vigueur en Bourgogne avant la fusion) ciblaient notamment l'intégration de matériaux biosourcés. Plusieurs retours d'expériences sont ainsi issus de cette démarche et ont été détaillés dans des fiches par Bourgogne Bâtiment Durable.



Notre analyse :

Les dispositifs d'aide sont à l'opposé des constatations que l'on peut faire sur les précédents sujets : l'action sur la demande y est très largement favorisée, tandis que peu de dispositifs proposent d'agir sur l'offre. Les dispositifs ayant vocation à accompagner l'émergence et le développement de nouvelles activités économiques sont peu fréquents et rarement reconduits dans la durée.

S'il existe bien évidemment de nombreux autres dispositifs publics de soutien au développement d'activités économiques (BPI, France Active, etc.), ils sont rarement orientés vers les matériaux biosourcés (hormis les appels à projet de l'ADEME). Les quelques exemples de dispositifs spécifiques ont pourtant démontré une certaine pertinence en s'adaptant précisément aux contraintes du secteur des biosourcés, et en visant des tailles de projets souvent plus modestes que pour les dispositifs plus « génériques ».

Concernant les dispositifs axés sur la demande, s'ils trouvent globalement leur public, ils manquent parfois d'une étape d'information, voire de formation, auprès des leurs publics cibles. L'idée serait de pouvoir pérenniser des « réflexes » de programmation et de commande, à même de perdurer une fois l'aide publique arrêtée. De plus, l'aide financière seule n'est souvent pas suffisante si l'on souhaite aller vers des bâtiments biosourcés « ambitieux ». Une assistance technique serait souvent utile pour cadrer la démarche, et ce très tôt, depuis la phase de programmation jusqu'à la livraison et au retour d'expérience.

Pour plus de détails, contactez Karibati : Florian Rollin, f.rollin@karibati.fr